

# MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE ANTI-HARCÈLEMENT ET VIOLENCE AU TRAVAIL

**Nom de l'entreprise :** STËFTUNG HËLLEF DOHEEM

**Secteur d'activité :** Santé humaine et action sociale

**Catégorie de l'entreprise :** Fondation, Association, ONG

## Description de l'action

Contrecarrer le harcèlement moral et sexuel sur le lieu de travail

## Contexte

Dans le cadre d'une collaboration avec le Ministère de l'Égalité des Chances, initiée en 2015, en vue de garantir l'égalité des femmes et des hommes au sein de la fondation, une des « Actions Positives » concernent le [harcèlement moral](#) et sexuel ainsi que la violence sur le lieu de travail. Soulignons que l'effectif de la fondation (surtout au niveau personnel soignant) est à majorité féminin.

## Approche

- Edition d'un flyer « Violence contre les soignants » reprenant des conseils pratiques / des démarches à entreprendre en cas violence contre sa personne.
- Organisation de diverses formations pour préparer le collaborateur / la collaboratrice à d'éventuelles situations de violence / de harcèlement:
  - « Proximité et distance » : trouver des réactions appropriées à certaines situations difficiles. Apprentissage de techniques adaptées pour soigner les clients atteints de pathologies entraînant un trouble de comportement.
  - « Auto Défense » : reconnaître des situations dangereuses, les évaluer et réagir correctement. Y inclus un volet « déescalation ».
- Désignation d'une personne interlocutrice « anti-harcèlement ».
- Mise à disposition de personnel compétent pour (délégués à l'égalité, délégué à la sécurité, psychologue).

## Objectifs

La violence contre les soignants est un phénomène auquel le personnel soignant risque d'être confronté lors de son parcours professionnel. L'objectif de cette « action positive » est de sensibiliser le personnel soignant à reconnaître les situations difficiles et de leur donner des pistes pour y faire face.

## Impact

Contrecarrer le harcèlement moral et sexuel et la violence au travail ; ainsi que l'éventuelle violence de patients contre les soignants.

« A faire »

- Chercher rapidement de l'aide.
- En parler à ses supérieurs hiérarchiques, aussi si on « n'est que » témoin d'une situation de violence / harcèlement.

## « Ne pas faire »

- Ne pas en parler, « prendre tout sur soi-même »